

POL218 - Politiques publiques : principes et mécanismes
Automne 2023
Enseignant : Jean-Patrick Brady, Ph. D.

Horaire : Jeudi de 16h à 18h50

Local : A6-1013

Disponibilité : Jeudi de 13h 30 à 16h ou sur rendez-vous par Teams. **(Veuillez prendre en note que l'enseignant est présent à Sherbrooke seulement le jeudi)**

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

Comprendre les relations de pouvoir entre les acteurs, au centre ou en périphérie de la décision, à partir des outils théoriques propres à l'analyse des politiques publiques; se familiariser avec le cycle d'élaboration, de mise en place et de suivi d'une politique publique.

CONTENU DU COURS

Présentation des différentes approches et définitions d'une politique publique; exposer les tendances actuelles de l'analyse des politiques publiques; mettre en valeur les trois éléments essentiels pour le développement d'une politique publique, soit l'identification des problèmes, des solutions et des choix politiques; détailler les différentes étapes du cycle d'une politique publique.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Au niveau des connaissances, ce cours à une double visée soit d'abord d'offrir aux étudiantes et étudiants une introduction à l'étude des politiques publiques et ensuite, de présenter quelques grandes politiques représentant l'action de l'État au travers de ses grandes missions sociales. Au niveau des compétences, il s'agit principalement de développer ses capacités d'analyse dans un secteur névralgique de la science politique, à partir de divers outils techniques et théoriques. L'analyse de l'actualité politique canadienne et québécoise servira de toile de fond à notre étude.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Chaque séance comporte une section magistrale. Plusieurs séances de discussions sont aussi prévues, que ce soit sur la lecture obligatoire de la semaine ou encore sur la revue de presse.

LECTURES OBLIGATOIRES

Livre obligatoire :

Vous devez vous procurer l'ouvrage obligatoire (disponible à la Coop) de même que les textes qui sont rendus disponibles sur la plate-forme MOODLE le cas échéant. Les lectures, comme l'ensemble de la matière vue en classe, sont sujettes à évaluation.

Hassenteufel, P. (2021). *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin.

Ressource électronique :

Observatoire des politiques publiques, École de politique appliquée :
<http://opus.recherche.usherbrooke.ca/>

Site Moodle pour déposer les lectures :
<http://www.usherbrooke.ca/moodle/>

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

1. Examen de mi-session (30 %) : 19 octobre 2023
2. Examen final (35 %) : 21 décembre 2023 (**récapitulatif**)
3. Fiche synthèse d'une politique publique (10 %) : 2 novembre 2023 (*un document explicatif vous sera remis en classe.*)
4. Note d'analyse d'une politique publique (25 %) : 7 décembre 2023 (*un document explicatif vous sera remis en classe.*)

CALENDRIER :

Séance 1 – 7 septembre - Présentation du cours :

- Présentation du plan de cours et des évaluations;
- Qu'est-ce qu'une politique publique?
- Définition des politiques publiques (problème, solution, acteurs)
- Typologie des politiques publiques (Lowi)
- L'évolution des politiques publiques

Lecture :

- Hassenteufel, P. (2021). « Introduction », *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin, p. 7-25.

Séances 2 et 3 – 14 et 21 septembre - L'étude des politiques publiques

- Politiques publiques et biens publics
- Pouvoir et politique publique
- Les grandes approches et modèles d'analyse
- Présentation d'une étude de cas

Lectures :

- *Bernier, L. et Lachapelle, G. (2010), « Chapitre 1 L'étude des politiques gouvernementales », sous la direction de Paquin, S., Bernier, L. et Lachapelle, G., L'analyse des politiques publiques, Montréal : PUM, p. 9-35.*
- *Hassenteufel, P. (2021). « Chapitre 1 : Les modes d'analyse des politiques publiques », Sociologie politique : l'action publique, Paris : Armand Colin.*

Séance 4 – 28 septembre - L'émergence des politiques publiques

- La construction des problèmes publics: objectivité et subjectivité
- Les fenêtres d'opportunité et la mise à l'ordre du jour

Lecture:

- *Hassenteufel, P. (2021). « Chapitre 2: Les processus de construction et de la mise à l'agenda des problèmes publics », Sociologie politique : l'action publique, Paris : Armand Colin.*

Séance 5 – 5 octobre - La formulation des solutions

- Les phases de la formulation
- Les acteurs politiques
- Les instruments de politique publique

Lecture:

- *Lemieux, V. (2009), « Chapitre 7 : La formulation des politiques publiques », L'étude des politiques publiques, Québec : PUL, p. 91-108.*

Séance 6 – 12 octobre - La prise de décision

- Rationnalité absolue ou limitée?
- L'analyse décisionnelle (rationnalité, incrémentalisme, le modèle de la poubelle, etc.)

Lecture:

- *Hassenteufel, P. (2021). « Chapitre 3 : L'analyse décisionnelle », Sociologie politique : l'action publique, Paris : Armand Colin, p. 65-91.*

Séance 7 – 19 octobre -
Examen intra semestriel**Relâche – 26 octobre**

Séance 8 – 2 novembre**La mise en œuvre des politiques publiques**

Lecture:

- *Hassenteufel, P. (2021). « Chapitre 4 : La mise en œuvre de l'action publique », Sociologie politique : l'action publique, Paris : Armand Colin, p. 93-113.*

Séance 9 – 9 novembre - Les changements dans l'action publique

- Comprendre le changement
- Les paramètres
- Les approches théoriques

Lecture:

- *Hassenteufel, P. (2021). « Chapitre 7 : Les changements de l'action publique », Sociologie politique : l'action publique, Paris : Armand Colin.*

***** Remise de la fiche synthèse (10 %) sur MOODLE *****

Séance 10 – 16 novembre

- Thème d'analyse #1 : L'éthique publique : le cas de la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Lecture : à déterminer

15 novembre : date limite d'abandon des activités pédagogiques**Séance 11 – 23 novembre - L'évaluation des politiques publiques**

- Pourquoi évaluer les politiques publiques?
- Les acteurs de l'évaluation
- Les défis de l'évaluation des politiques publiques

Lecture :

- *Jacob, S. (2010). « L'évaluation des politiques publiques », dans Paquin, S., Bernier, L. et Lachapelle, G., *L'analyse des politiques publiques*, Montréal : PUM, p. 279- 308.*

Séance 12 – 30 novembre - Les acteurs des politiques publiques

- Les types d'acteurs
- Comment interviennent les acteurs dans le développement des politiques publiques?
- Les acteurs gouvernementaux

Lectures :

- *Hassenteufel, P. (2021). « Chapitre 4 : Les acteurs politiques », Sociologie politique : l'action publique, Paris, Armand Colin, p. 157-186.*
- *Hassenteufel, P. (2011 – 2e édition). « Chapitre 7 : Les acteurs non étatiques : des mouvements sociaux aux intérêts organisés », Sociologie politique, l'action publique, Paris : Armand Colin, p. 187-212.*

Séance 13 – 7 décembre - Les acteurs des politiques publiques (suite et fin)

- Les autres acteurs
 - L'expertise
 - Les médias
 - Les groupes de pression
 - Les partis politiques

Lecture :

- *Hassenteufel, P. (2011 – 2e édition). « Chapitre 8 : Les acteurs intermédiaires des politiques publiques », Sociologie politique : l'action publique, Paris, Armand Colin, p. 213- 242.*

Séance 14 – 14 décembre

- Thème d'analyse #2: Gestion de projets en matière d'intégration de la main d'oeuvre autochtone – politiques publiques et acteurs.

Lecture : à déterminer

*****Remise du travail final*****

Séance 15 – 21 décembre

Examen final (Les séances 1 à 14, incluant les lectures de la première partie.

Dates importantes	Contenu
15 septembre 2023 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 novembre 2023 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 23 au 27 octobre 2023
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 août (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 ^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	19 sept., de 11 h 50 à 15 h 50 15 nov., de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Fête du Travail : 4 sept. Journée nat. vérité et réconciliation : 29 sept. Action de grâces : 9 oct.
Période d'examens	Du 11 au 22 décembre 2023 (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

BIBLIOGRAPHIE

Anderson, J. E. (2000). *Public policy-making*, New York : Holt Rinehart and Winston.

Bernier, R. (dir.), (2014). *Les défis québécois, conjonctures et transitions*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

Cairney, P., (2012). *Understanding Public Policy. Theories and Issues*, New York : Palgrave Macmillan.

Crête, J. (dir.), (2006). *Politiques publiques : Le Québec comparé*, Québec, PUQ.

Hill, M., et Hupe, P. (2009). *Implementing Public Policy. An Introduction to the Study of Operational Governance*, 2e édition, Thousand Oaks : Sage Publications.

Howlett, M. et M. Ramesh. (2003). *Studying Public Policy Cycle and Policy Subsystems*, Toronto : Oxford University Press.

Karmis, D. et L. Cardinal. (2009). *Les politiques publiques au Canada*, Saint-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval.

Meny, Y. et J-C. Thoenig. (1989). *Politiques publiques*, Paris : PUF.

Pal, L.A. (2013). *Beyond Policy Analysis. Public Issue Management in Turbulent Times*, 5^e édition, Toronto : Nelson College Indigenous.

Paquin, S., Bernier, L. et G. Lachapelle (dir.), (2011). *L'analyse des politiques publiques*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

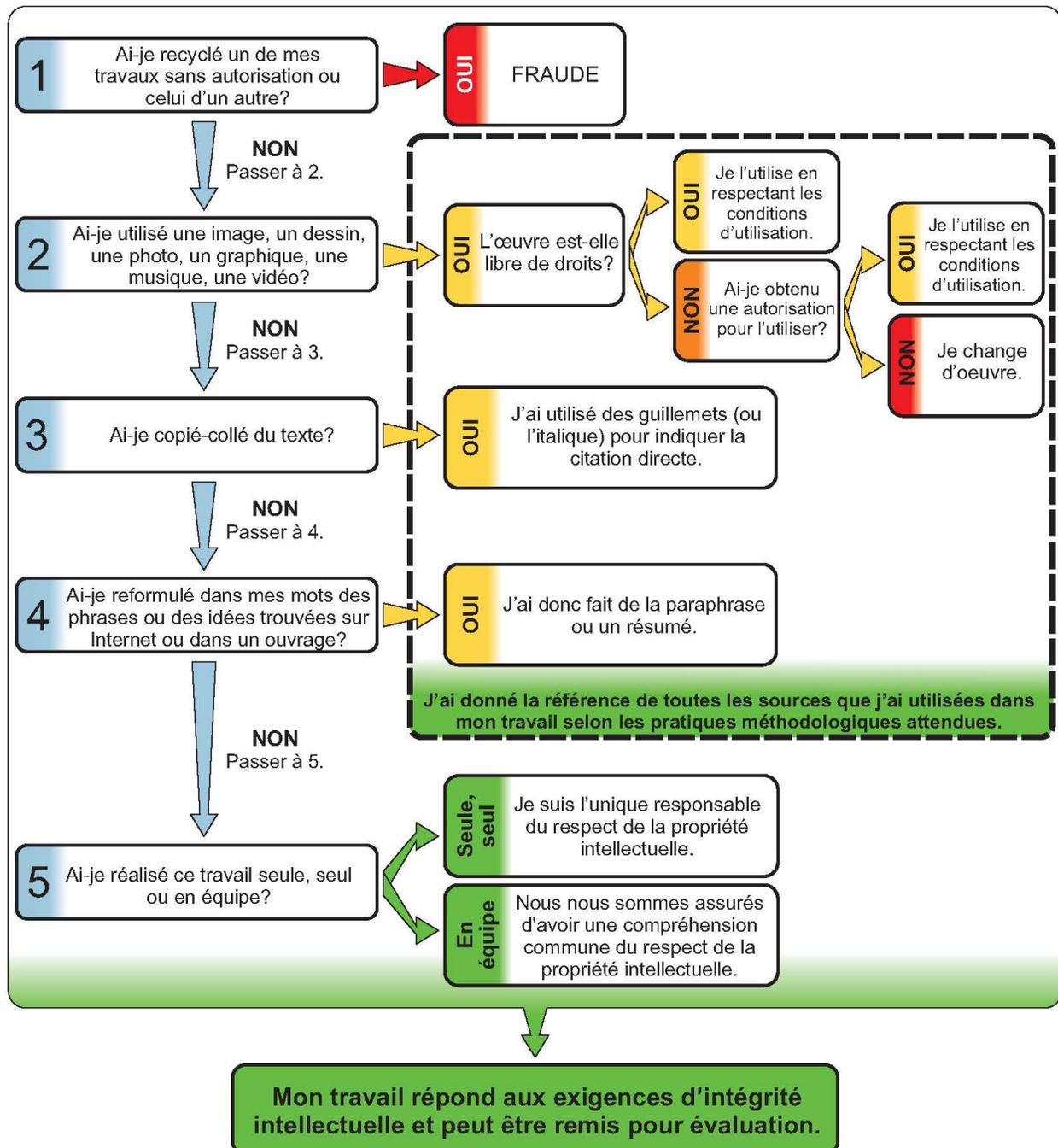
Tremblay, M. (dir.), (1998) *Les politiques publiques canadiennes*, Saint-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval.

Tremblay, P.P. (dir.), (2012). *L'administration contemporaine de l'État, Une perspective canadienne et québécoise*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
